

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Procurations : 4
Suffrages exprimés : 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/D/03/7-1/032

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET 00205 PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le 8 mars 2024 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 1^{er} mars 2024
Secrétaire de séance : Michel CÉPÉRO

Présents : Mesdames Marie-Laure BERTHIER, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Suzanne DECHAMPS, Angélique DUBÉ, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Michelle MILLAN, Muriel PASQUER et Valérie PACAUD. Messieurs, Grégoire BERT, Éric BOURNY, Michel CEPERO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Pascal MASSON, Georges MOUSSIER, Vincent SOMMIER, Claude TESSIER et Nicolas MARTINS.

Absents ayant donné pouvoir : Mesdames Magali BRIEUX (pouvoir à Madame DUBÉ), Corine SERIEYS (pouvoir à Madame PASQUER). Messieurs Bruno BERNARD (pouvoir à Madame GAUTHIER) et Philippe CHARMARD (pouvoir à Monsieur MOUSSIER).

Absents : Messieurs Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN.

Vu la présentation générale du CA 2023 par Madame Le Maire,

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget administratif de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent. Madame le Maire rappelle les montants financiers du C.A 2023 :

Dépenses de fonctionnement :	97 331.92 €
Recettes de fonctionnement :	95 691.50 €
Dépenses d'investissement :	3 042.62 €
Recettes d'investissement :	3 042.62 €

Madame le Maire quitte la séance et la salle. Monsieur Georges MOUSSIER, doyen de l'assemblée, propose à celle-ci de passer au vote du Compte Administratif 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Présents : 21 Exprimés : 25 Pour : 25 Contre : Abstention :

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget 00205,
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Le Maire, **Stella COCHETON**

Le Secrétaire de séance, **Michel CÉPÉRO**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
Publié ce jour, le 15 mars 2024
Date de mise en ligne sur le site internet, le 15 mars 2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-041-214102428-20240308-2024_7_1_03